



DEPARTEMENT de L'ISERE

Service Départemental RTM - Restauration des Terrains en Montagnes
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 22 21 54

Direction Départementale de l'Agriculture
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09 41 09

Direction Départementale de l'Équipement
9, Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47 18 18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE PELLAFOL

N° 299

LEGENDE

INONDATIONS	
1	Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée
1.2	Zone inondable par ruissellement sur versant
2	Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions
CRUES TORRENTIELLES	
3	Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)
4	Zone d'instabilité du lit - Construction interdite
GLISSEMENTS de TERRAINS	
5.1	Glissements importants - Construction interdite
5.2	Glissements de faible ampleur - Construction autorisée sous conditions
AVALANCHES-ÉBOULEMENTS	
6.1	Zone dangereuse - Construction interdite
6.2	Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions
EFFONDREMENTS	
7	Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA: Construction réglementée: interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Établi	28 11 1979	ÉCHELLE 1/10000
Modifié	198	
Approuvé	198	

Geologue: Liliane BESSON
Dessinateur: [Signature]

Saint Disdier (Hautes-Alpes)